

MATIÈRES ACCEPTÉES :

- **Résidus de construction / démolition**
 - Gypse
 - Brique / pierre
 - Plâtre / ciment
 - Bois
 - Tôle / toile de piscine
 - Métal (en pièce seulement. Ex. : structures de balançoires)
 - Toiture - si déposé par le citoyen, avec remorque privée

- **Matériaux Secs :**
 - Terre
 - Branches / souches
 - Tourbe

MATIÈRES REFUSÉES :

Ces produits peuvent être déposés au garage municipal le jour de la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) seulement.

- Cosmétiques, eau de javel
- Insecticides, herbicides, pesticides, fongicides, chlore
- Tous produits toxiques comportant l'un des symboles suivants : inflammable, explosif, réactif ou toxique.

Ces produits peuvent également être déposés lors de la collecte des RDD. En dehors de cette collecte spéciale, ces matières peuvent être déposées aux endroits suivants :

- Pneus sans les jantes : garages
- Bombonne de gaz : Gaz Propane 2000 ou points de vente
- Peinture : quincaillerie Rona et Coopératives
- Batterie (de tout genre) : Conteneur à cet effet à l'Hôtel de Ville, à la bibliothèque ainsi qu'aux écoles.
- Huiles usées : Canadian Tire
- Médicaments : Pharmacies

Ces articles et autres déchets volumineux doivent être déposés en bordure de la résidence le jour de la première collecte de déchets domestiques du mois.

- Meubles
- Électroménagers
- Bain / toilette / lavabo / réservoir à eau chaude
- Vélo

- Métal (carrosserie) - à disposer via un centre spécialisé - non offert sur le territoire de la Ville.

AUCUN DÉCHET DOMESTIQUE N'EST ACCEPTÉ